

Référence : Application de la loi sapin II

Le Groupe SIFCOR met en place à partir de janvier 2020, un programme de lutte contre la corruption en conformité avec la loi SAPIN II. Il s'étend à l'ensemble de ses filiales et concerne tous ses collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires.

FORGES DE COURCELLES / AMIS, filiale est une société éthique qui attache une importance toute particulière à la lutte contre la fraude et la corruption et qui entend que toute personne ou société en relation avec FORGES DE COURCELLES / AMIS adhère aux mêmes principes et respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur.

De plus, FORGES DE COURCELLES / AMIS doit impérativement se soumettre à la loi SAPIN II ayant pour objet la lutte contre la corruption, laquelle lui impose certaines diligences en complément des obligations issues de la réglementation applicable en France.

En conséquence, tout cocontractant de FORGES DE COURCELLES / AMIS, ci-après « Cocontractant » s'engage à respecter irrévocablement les éléments stipulés dans le présent article.

Tout manquement de la part du Cocontractant aux stipulations du présent article devra être considéré comme un manquement grave autorisant FORGES DE COURCELLES / AMIS à résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité, mais sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre FORGES DE COURCELLES / AMIS du fait d'un tel manquement.

Le Cocontractant garantit que toute personne, physique ou morale, intervenant pour le compte du Cocontractant dans le cadre du présent contrat :

- Respectera toute réglementation ayant pour objet la lutte contre la corruption, en ce compris, UK Bribery Act; SAPIN II et FCPA.
- Ne fera, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité de FORGES DE COURCELLES / d'AMIS au titre du non-respect de la réglementation existante ayant pour objet la lutte contre la corruption ;
- Mettra en place et maintiendra ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption ;
- Informer FORGES DE COURCELLES / AMIS sans délai de tout évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature, à l'occasion du présent contrat ;
- Fournir toute assistance nécessaire à FORGES DE COURCELLES / AMIS pour répondre à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption ;

En complément, vous trouverez ci-joint à la présente un questionnaire à nous retourner compléter.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.